

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 3 MARS 2022**

DEL-2022-18

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNES DE MENTHON SAINT-BERNARD ET DE VEYRIER-DU-LAC - PISTE CYCLABLE RD 909A - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX - LOT N°1 - ME19021 (VEYRIER-DU-LAC) et ME19022 (MENTHON-SAINT-BERNARD) AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES MITHIEUX BIANCO ALPES OUVRAGES

Exposé du Président,

Par marché attribué dans le cadre du groupement de commandes avec le Département de la Haute-Savoie, référencé sous les N° ME 19021 et 19022, pour les travaux réalisés respectivement sur les territoires des communes de VEYRIER-DU-LAC et MENTHON-SAINT-BERNARD en date du 13 juin 2019, le SYANE a confié au groupement d'entreprises MITHIEUX BIANCO ALPES OUVRAGES, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre de la création d'une piste cyclable, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, les travaux sur les réseaux secs nécessitent plusieurs adaptations d'implantations d'ouvrages principalement liées à la coordination avec les travaux d'aménagement.

Le montant initial du marché s'élève à 396.771,30 € HT.

Part sur la commune de VEYRIER-DU-LAC :

325.587,73 € HT

Part sur la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD:

71.183,57 € HT

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 26.058,26 € HT.

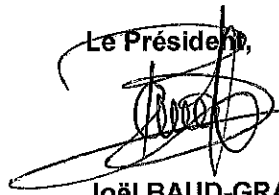
Part sur la commune de VEYRIER-DU-LAC : 21.728,56 € HT
Part sur la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD: 4.329,70 € HT
soit une incidence de 6,57 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 2 mars 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE
Joël BAUD-GRASSET.